

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
 Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27  
 Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

### Objet | **Subventions de + 23 000 euros**

Par Budget Primitif, le Conseil Municipal vient d'ouvrir les crédits nécessaires pour attribuer des subventions à certaines associations.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du budget quand l'attribution de ces subventions est assortie de conditions d'octroi. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les montants de subvention pour les associations suivantes :

#### Pour le budget Principal de la Ville

Association	Subvention initialement votée au BP 2022	Montant total de la subvention	Motivation
Musiques de Nuit	490 000		Convention objectif pour la programmation artistique.
	10 000		<u>Mois de la Danse</u> : Programmation Spectacles.
		500 000	
Office Culturel et d'Animation de CENON	98 000		Subvention annuelle de Fonctionnement.
	6 000		Mois de la Danse.
	2 000		<u>Politique de la Ville</u> : Fonctionnement.
		106 000	
l'Association « LA COLLINE	88 000		Subvention de Fonctionnement.
	9 000		Point Informations Vacances.
	57 260		Animations Petite Enfance.
	44 050		Volet Animations Jeunesse.
	5 500		Chantiers Jeunes.
		203 810	
Union Sportive de Cenon	500 700		Subvention de Fonctionnement
	54 000		APIS ( <u>Volet Education</u> : <u>Actions</u> : Animations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

			périscolaires d'initiations sportives).
	20 000		Carte CESAM
	9 500		Postes secrétaire + éducateur Football
	23 400		Contrat Enfance Jeunesse.
		<b>607 600</b>	
ARQC	48 000		Subvention de Fonctionnement
	1 300		Politique de la Ville : Financement nouvelle action : Projet recyclerie.
		<b>49 300</b>	
OCCE Association Départementale de Gironde	42 900		Projet pour les écoles élémentaires de la Ville, en remplacement des classes de découvertes.
		<b>42 900</b>	
Association FAIRE	45 000		Accompagnement à la scolarité.
		<b>45 000</b>	
Club Municipal CENON HANDBALL	30 300		Subvention de Fonctionnement
		<b>30 300</b>	

**Pour le budget Annexe du Pole Culturel et de spectacles**

Musiques de Nuit	320 000	<b>320 000</b>	Compensation des loyers du Rocher de Palmer.
------------------	---------	----------------	--

Vous trouverez en annexe les avenants financiers se rapportant à ces subventions, quand les conventions d'objectif liant l'association à la ville les a prévus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**34 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Approuve les attributions de subventions présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les  
avenants financiers s'y rapportant.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**  
**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220207-2022-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022  
Publication : 11/02/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.